

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Dominique ROUSSEAU à Jean-Claude ROMARY, Anthony GIRAUD à Séverine HUSSON, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Sébastien FRESSE à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au Souvenir Français pour la rénovation du monument de la concession appartenant à Charles HURON
N° de délibération : 56_2024

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	6	18	0	0	0

Le Maire rappelle les efforts de la commune pour la gestion du cimetière que ce soit au niveau de son entretien que du suivi et du renouvellement des concessions. Il en profite pour remercier une nouvelle fois Alain HOUIN pour son aide et son investissement au profit de la collectivité.

Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, une attention toute particulière est portée sur l'entretien des monuments des défunts morts pour la France en cas d'abandon par la famille ou en l'absence d'héritier.

C'est dans ce cadre que la commune a fait établir un devis de remise en état d'un montant de 1 595 € TTC par les Pompes Funèbres THOMAS pour la concession A bis n°029 de Charles HURON, adjudant mort pour la France.

Le Maire précise que le Souvenir Français peut également prendre en charge une partie de cette dépense par le versement d'une subvention.

Pour permettre d'offrir une protection à l'ensemble des sépultures abritant les corps des militaires « Morts pour la France », le Maire souhaite que l'assemblée municipale :

- Donne son accord sur la remise en état du monument de Charles HURON pour un montant de 1 595 € TTC,
- Sollicite une aide financière auprès du Souvenir Français qui s'est notamment fixé comme mission principale de sauvegarder ces tombes en contribuant à leur entretien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 décembre 2024
Marcel TEDESCO,
Maire

